

**MOT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE PRONONCE LORS DE LA CAUSERIE
DEBAT A LA COUR CONSTITUTIONNELLE A L'OCCASION DE
LA CELEBRATION DU MOIS DE LA FEMME**

Madame la ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ;

Monsieur le vice-président de la Cour constitutionnelle ;

Distingués membres de la Cour constitutionnelle ;

Monsieur le secrétaire général de la Cour constitutionnelle ;

Madame le vice-président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ;

Madame la directrice générale du centre d'information et de documentation sur la femme ;

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle ;

Chères dames ;

Chères mamans de la Cour constitutionnelle ;

Permettez-moi de saluer, au préalable, madame la ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement qui a bien voulu accepter de patronner la cérémonie de célébration de la journée de la femme à la Cour constitutionnelle. Sa présence, parmi nous, est le témoignage de son engagement à garantir la défense des droits de la femme congolaise.

Madame la ministre, mesdames et les mamans de la Cour constitutionnelle,

Les revendications séculaires des femmes du monde ont fini par convaincre l'humanité toute entière du bien fondé de leurs aspirations. C'est un combat plus global qui intègre, de toute évidence, la problématique des droits humains.

L'affirmation de ceux-ci à travers des instruments juridiques internationaux et les textes nationaux ne suffit pas, loin s'en faut. Les droits humains restent une quête de tous les instants. Par conséquent, ce qui est, désormais, entendu comme droits humains de la femme devrait, également, engager l'homme en tant qu'il demeure son partenaire séculaire.

Il est vrai que de nombreuses avancées sont enregistrées mais, il est aussi constant que quelques actes de violence à l'égard de la femme ternissent, au quotidien, l'engagement, proclamés des hommes.

Au regard de la place de la femme dans la vie quotidienne, on doit affirmer, en faisant fi des difficultés marginales de procréation, que toute femme est une maman. Nous vous considérons, donc, femmes de la Cour constitutionnelle, affectueusement et sans complexe, croyez- nous, comme nos mamans parce que la valeur de la vie, c'est vous qui en avez, seule, la vraie connaissance, à travers l'accouchement.

Chères mamans,

Le principe posé à l'article 8 de la Constitution du 20 janvier 2002 est clair et simple : tous les citoyens sont égaux devant la loi. Est interdite toute discrimination fondée sur le sexe... La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité à toutes les fonctions.

Cependant, l'application de cette disposition est, pour le moins, problématique. La parité, entendue comme l'égle répartition des hommes et des femmes dans toutes les instances est, encore, loin d'être effective.

L'inéquation est manifeste entre le cadre juridique de l'égalité et l'effectivité des droits de la femme. C'est pourquoi les inégalités sont, quotidiennement, décriées par les femmes et reconnues, aussi, par les hommes qui n'hésitent pas à s'apitoyer sur leur condition, à compatir et à s'employer à rechercher, avec elles, les solutions qui tendent à l'élimination des inégalités révélées.

Femmes de la Cour constitutionnelle, vous pouvez compter sur l'engagement véritable des hommes qui vous côtoient dans notre institution pour lutter contre tout ce qui pourrait compromettre vos droits.

Chères mamans,

En rendant, en cet instant, hommage à toutes les femmes du monde, j'ai, en même temps, une pensée toute particulière pour toutes celles en souffrance au mépris de leur dignité et de leur vie.

Toute barbarie envers vous, êtres de bout en bout façonnés et remplis d'amour, mérite d'être dévoilée puis condamnée. Il est, effectivement, temps que cesse, définitivement, toute forme de violence à l'égard de la femme car, en tant que mère, la femme est sacrée.

Les hommes de la Cour constitutionnelle vous rassurent de leur disponibilité à œuvrer à vos côtés pour éradiquer les différents obstacles susceptibles de gêner votre épanouissement. Ils vous manifestent, solennellement, leur solidarité dans la défense de vos droits et s'engagent à ne ménager aucun effort pour vous accompagner dans ce noble combat.

Courage et bonne fête à vous, chères mamans de la Cour constitutionnelle.

Je vous remercie.